

# Instances territoriales de dialogue Espace provençal

## La territorialisation de la consommation, comment faire ?

RÉGION  
SUD



PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

## Ordre du jour

- Accueil – échanges préalables

- Propos introductifs

*François De Canson*

*VP en charge du Développement économique, de l'attractivité, du tourisme et de la prévention des risques majeurs*

- Evolution de l'occupation des sols

*Les spécificités de l'espace provençal*

*Tour de table*

- Comment territorialiser ?

*Les indicateurs de mesure*

*De l'indicateur à l'outil*

*De l'outil à la règle ?*

*Tour de table*

- Conclusion

*François De Canson*

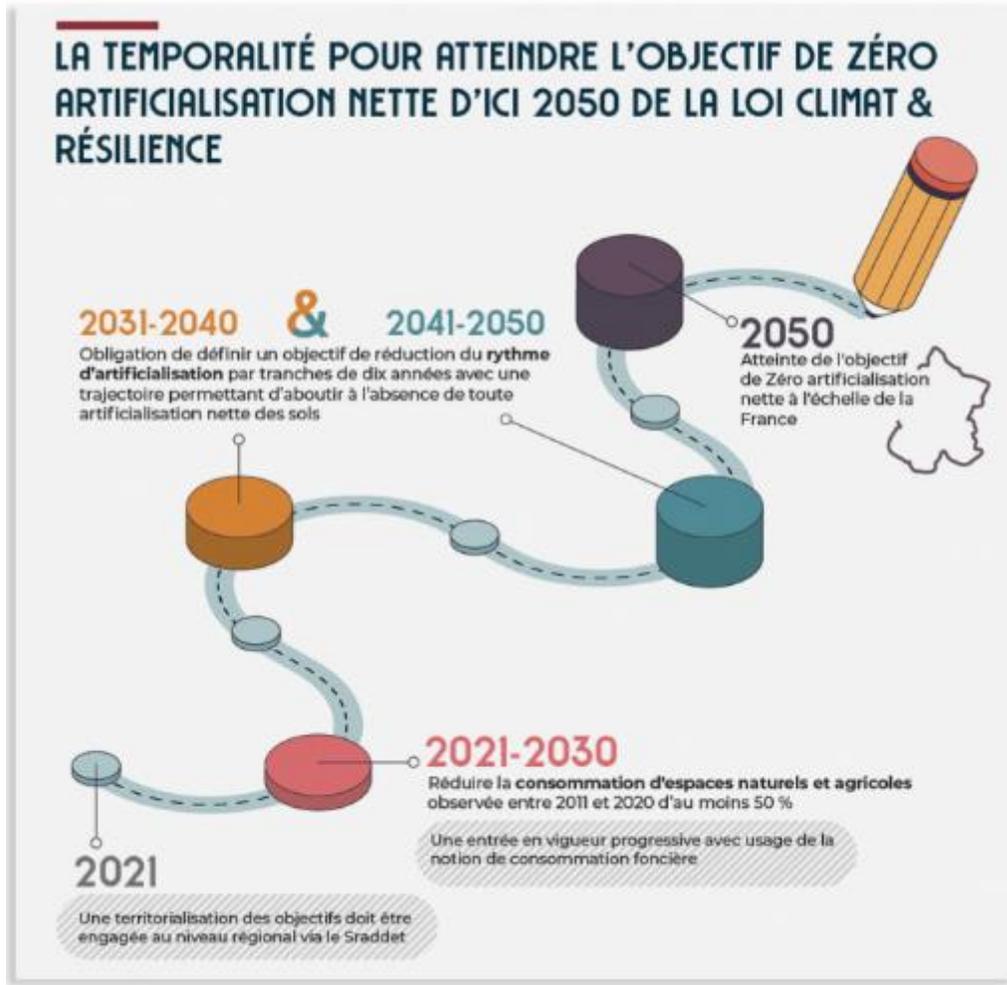


Propos introductifs

**Une démarche partagée**



# Les objectifs calendaires de la loi Climat et Résilience



**Première étape : diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2030 comparée à celle de 2011-2021**

- La consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers : « est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés » (art.194).
- Une installation photovoltaïque n'est pas comptabilisée comme de la consommation d'espace si elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol

Le SRADDET de la Région Sud, approuvé en 2019 intègre déjà cet objectif de réduction par 2 de la consommation d'espaces d'ici 2030. **Mais il n'affiche pas aujourd'hui une territorialisation de cet objectif.**

# Calendrier de la démarche en cours – la modification du SRADDET



17 février  
Conf. Régionale  
des SCoT

Conf. Régionale  
des SCoT

Proposition Conf.  
Régionale des SCoT

JANVIER 2022

AVRIL

JUIN/JUIL. AOÛT

OCTOBRE

1<sup>er</sup> semestre 2023

1<sup>er</sup> trim. 2024



08 avril  
ITD  
« échelle régionale »  
Forcalquier

ITD x 4  
« espaces  
régionaux »

Arrêt Modif  
SRADDET

Orientations

SRADDET  
« territorialisé »

Conférence Avenir de nos  
territoires (01/12/22)

ITD  
« échelle régionale »

Ateliers thématiques :

- Modèle Rural
- Montagne

Pourquoi ?

Comment ?

Combien ?

## Des échanges riches.

Protéger tout en développant	L'application d'un -50% pour tous n'est pas souhaitable. Égalité/déquit	Solidarité / espaces ruraux (divers). Solidarité depuis les espaces urbains ? Coefficient ?	Cohérence entre développement et sobriété (évolution du modèle)	Le choix des indicateurs est un choix politique
Loi SRU, facteur à intégrer	Maille à l'échelle communale? Espaces régionaux? Combiner les mailles	Territoires inter-régionaux. Échelle supra-régionale	Prise en compte des espaces contraints (cf. Alpes) qui ont déjà fait des efforts	Prise en compte du renouveau du foncier et des territoires attractifs
Espaces urbains et métropoles ont des charges de centralité (pas toujours choisies)	Résidences secondaires à intégrer (pour pondérer)	Prendre en compte les efforts passés	Soit on intègre comme échelle pertinente? Attention à trop de finesse...	Ne pas opposer les territoires et trouver la bonne échelle. Solidarité régionale à avoir.

# L'ITD du 08 avril 2022 – Des échanges riches

Protéger tout  
en développant

L'application d'un  
- 50 % pour tous  
n'est pas  
souhaitable  
Egalité/équité

Solidarité / espaces  
ruraux (divers).  
Solidarité depuis les  
espaces urbains ?  
Coefficient ?

Cohérence entre  
développement et  
sobriété (évolution  
du modèle)

Le choix des  
indicateurs est un  
choix politique

Loi SRU,  
facteur à  
intégrer

Maille à l'échelle  
communale?  
Espaces régionaux?  
Combinaison des mailles?

Territoires  
inter-régionaux  
Echelle supra-  
régionale

Prise en compte des  
espaces contraints  
(cf. Alpin) qui ont  
déjà fait des efforts

Prise en compte du  
renchérissement du  
foncier et des  
territoires attractifs

Espaces urbains  
et métropolisés  
ont des charges  
de centralité (pas  
toujours choisies)

Résidences  
secondaires à  
intégrer (pour  
pondérer)

Prendre en  
compte les  
efforts passés

SCOT ou interco  
comme échelle  
pertinente ?  
Attention à trop de  
finesse...

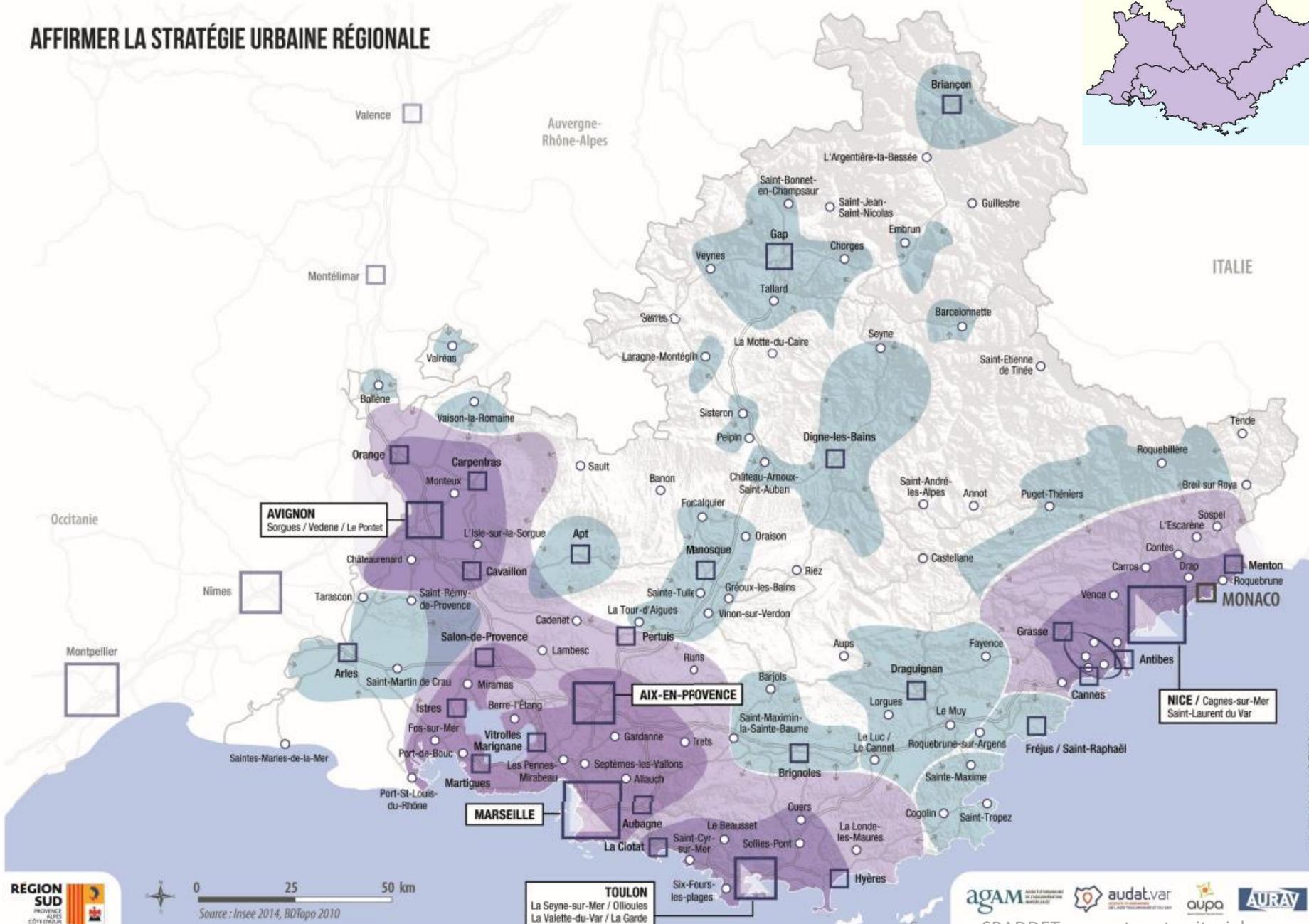
Ne pas opposer les  
territoires et trouver  
la bonne échelle.  
Solidarité régionale  
à avoir.

Evolution de l'occupation du sol

**Les spécificités de l'espace provençal**

# La stratégie urbaine du SRADDET

## AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE



### Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine

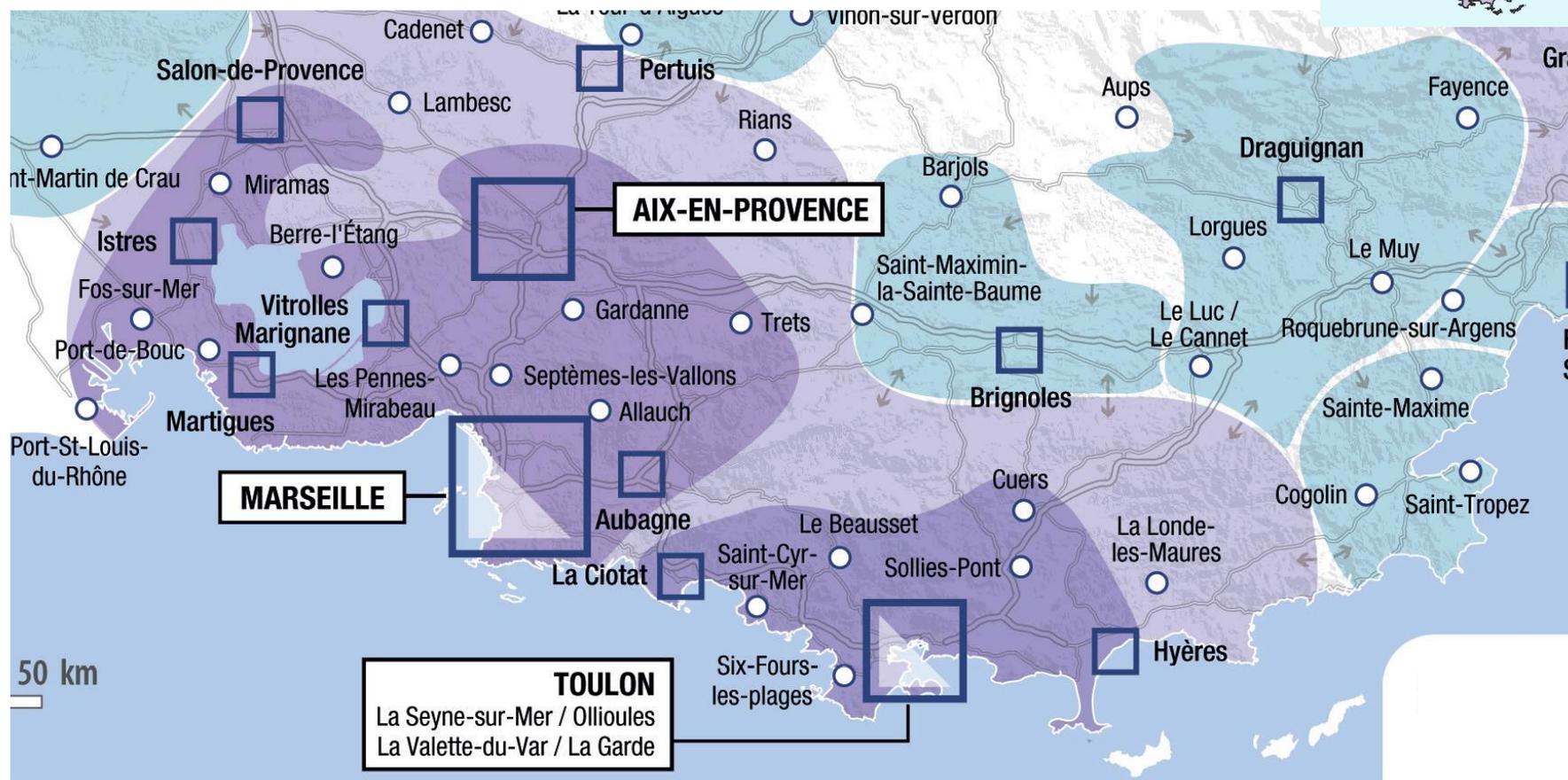
[LD2 – Axe1 – Obj. 31,32,33,34]

- Espaces « les plus métropolisés » :**  
 recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale
  - Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
  - Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire
- Espaces sous influence métropolitaine :**  
 maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles
  - Réduire le rythme de consommation d'espace
  - Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
  - Accroître la desserte par les transports en commun
- Espaces d'équilibre régional :**  
 promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité
  - Réduire le rythme de consommation d'espace
  - Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement
- Espaces à dominante rurale ou naturelle :**  
 porter un modèle de développement rural régional
  - Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
  - Réduire le rythme de consommation d'espace
  - Favoriser l'accès aux services dans les centralités
  - Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

### Conforter les centralités [LD2 – Axe1 – Obj. 27, 28, 29]

- Centralités métropolitaines :**  
 • Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement  
 Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon
- Centres urbains régionaux**  
 • Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)  
 • Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)
- Centres locaux et de proximité**  
 • Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie
- Sièges des métropoles institutionnelles
- Pôle métropolitain Cap-Azur (Cannes-Grasse-Antibes)
- Voies principales et secondaires

# L'espace provençal, un espace du SRADDET



## Enjeux majeurs



FORTE  
MÉTROPOLISATION



PRESSIONS  
URBAINES



VOCATIONS  
ÉCONOMIQUES



CENTRES URBAINS  
FRAGILISÉS

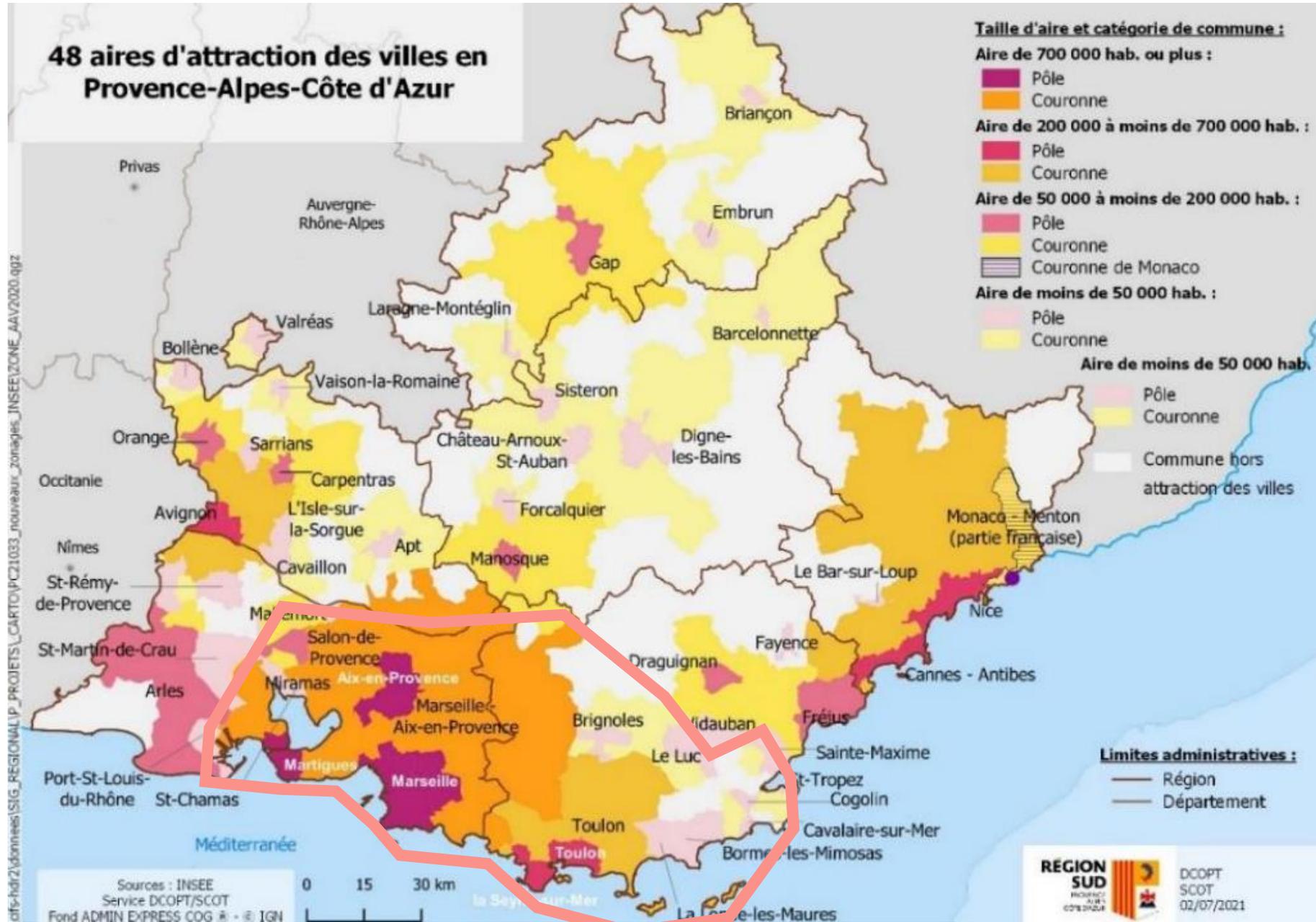


RISQUES  
NATURELS

✓ Les espaces du SRADDET ne sont pas des périmètres administratifs

✓ Ils sont un moyen d'exprimer et de traduire le projet régional aujourd'hui à l'œuvre

# L'espace provençal, portrait



**Le territoire en questions...**

**Quelle est environ la part de la population et de l'emploi de l'espace provençal au sein de la région ?**

**A**

**25%**

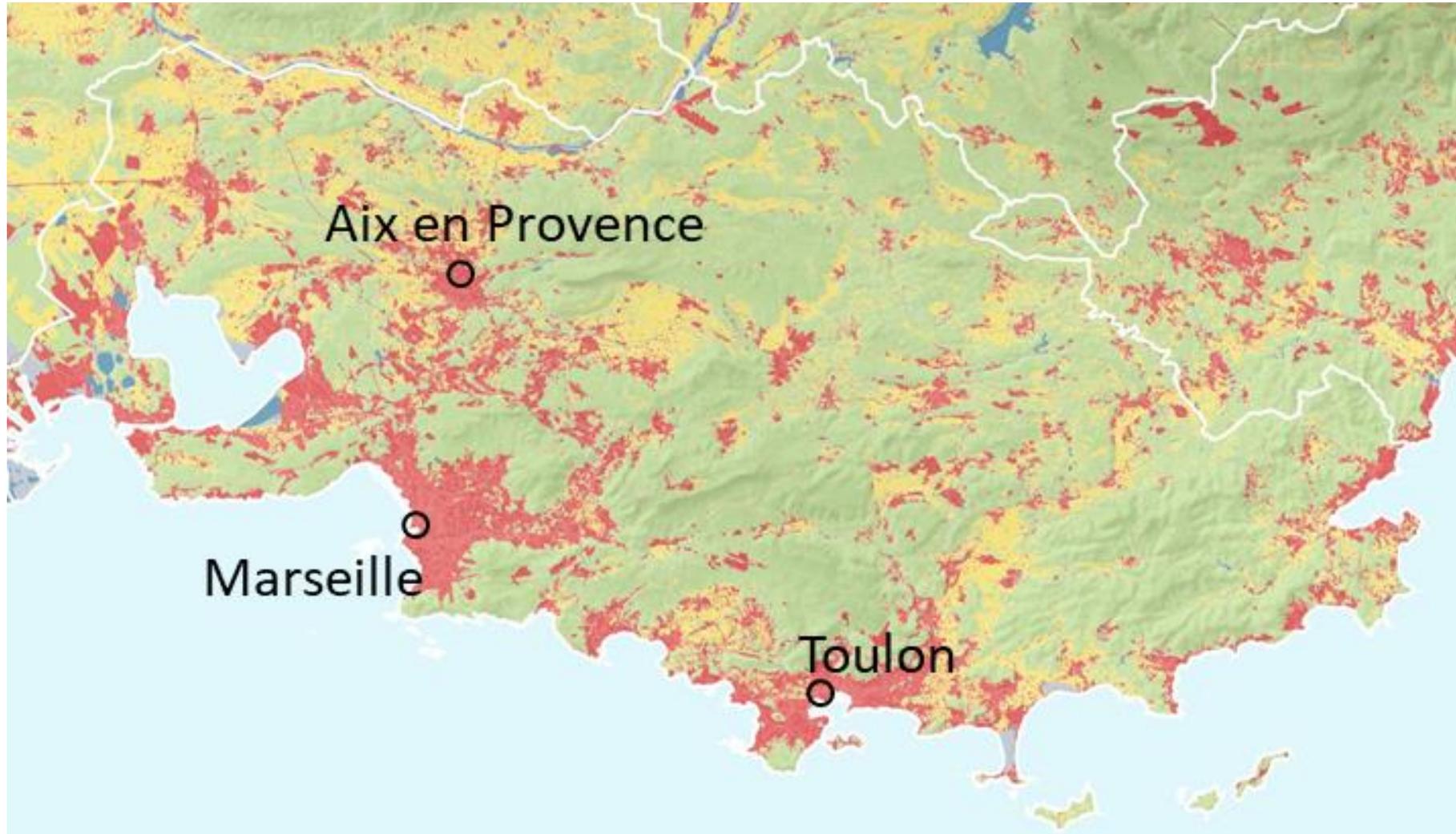
**B**

**55%**

**C**

**65%**

## L'espace provençal, l'occupation des sols



## Le territoire en questions...

Quelle est la part représentée par les territoires agricoles au sein de l'espace provençal ?

**A** 7%

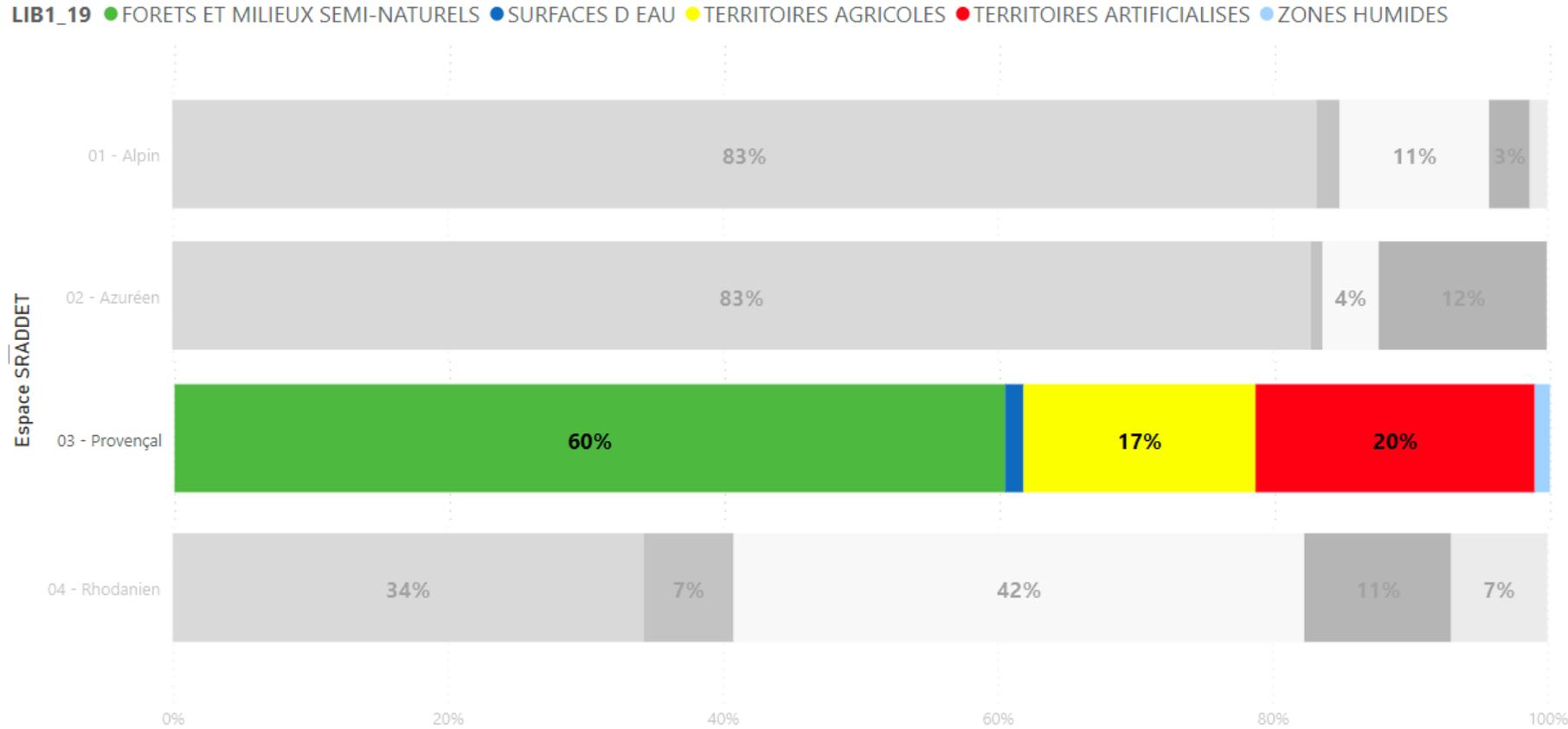
**B** 17%

**C** 27%

Indices :

- **Alpin : 11%**
- **Azuréen : 4%**
- **Rhodanien : 42%**

# L'espace provençal, l'occupation des sols



Source : OCS Régionale 2019

- ✓ Le plus urbanisé des 4 espaces
- ✓ Le deuxième espace en termes de surfaces agricoles (%)



## Le territoire en questions...

Quelle est la part représentée par les territoires agricoles au sein de l'espace provençal ?

A 7%

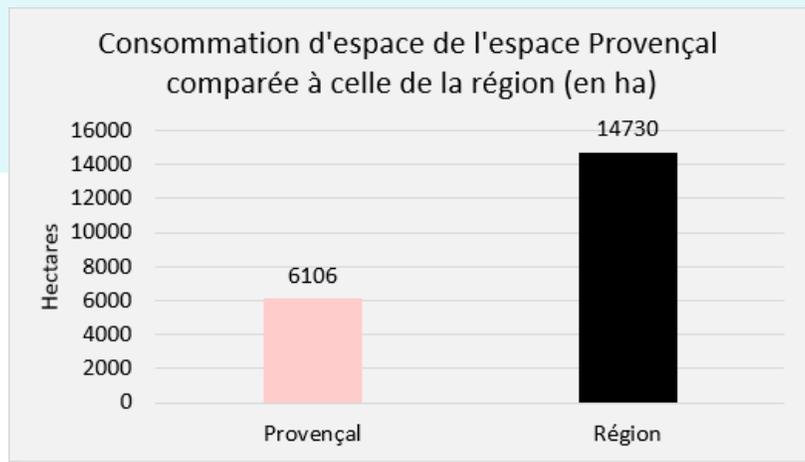
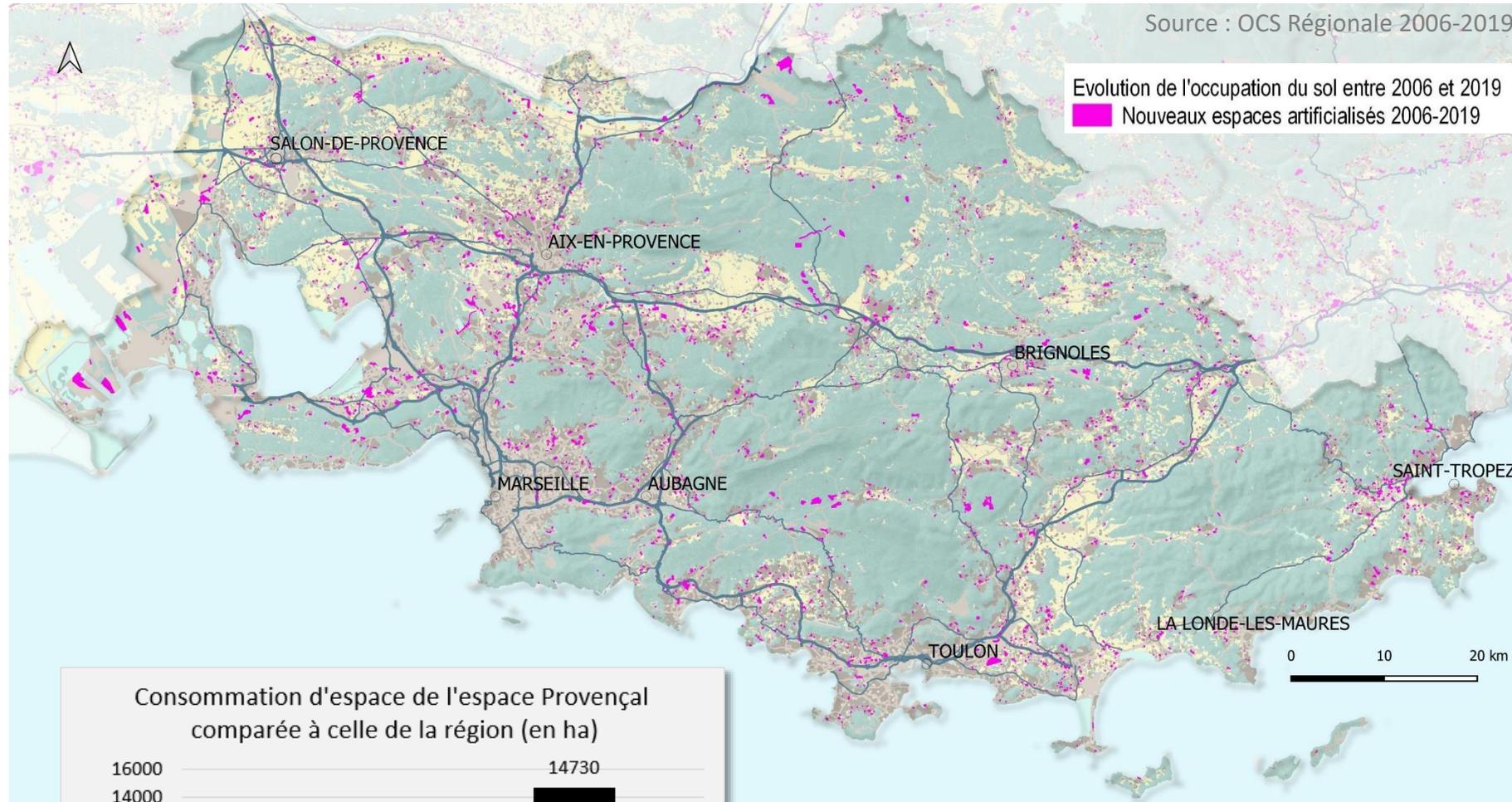
B 17%

C 27%

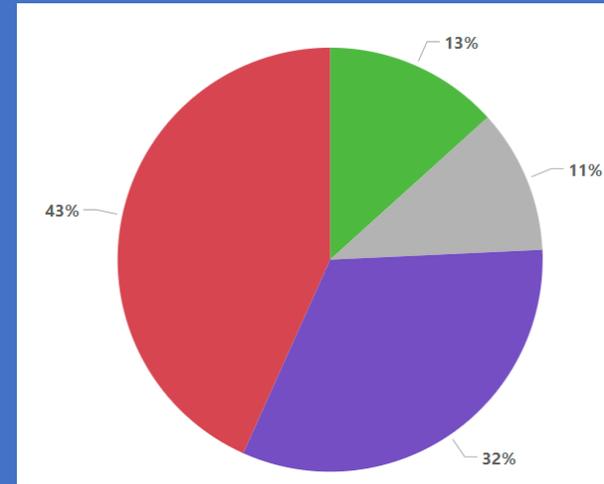
### Indices :

- Alpin : 11%
- Azuréen : 4%
- Rhodanien : 42%

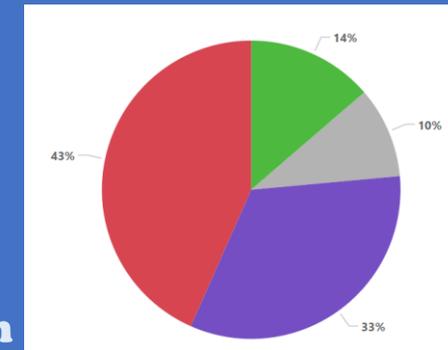
# L'espace provençal, la consommation d'espace



## Les types d'espaces artificialisés créés entre 2006 et 2019



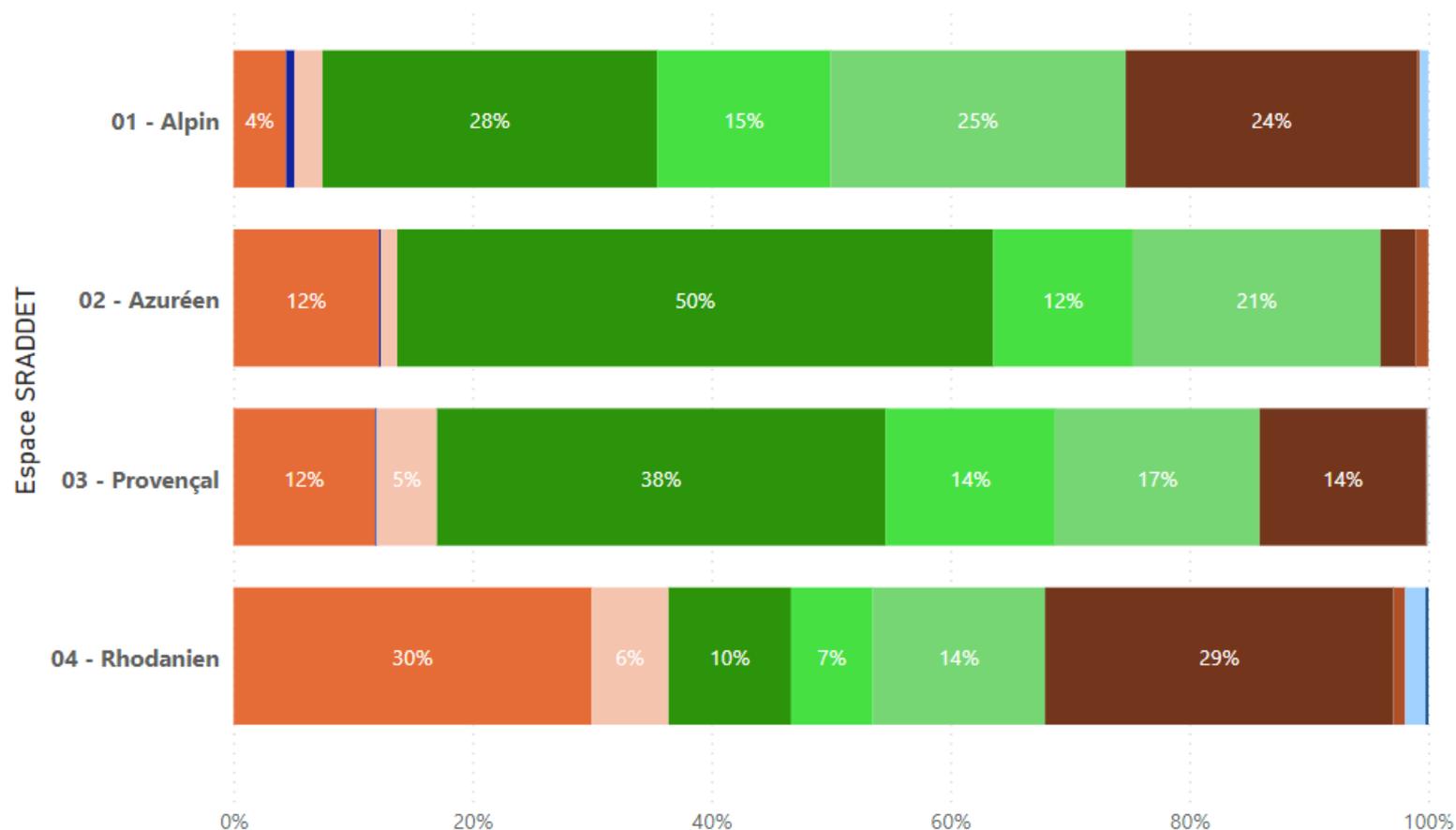
## Espace provençal



## Région

- Espaces ouverts urbains et zones de loisirs
- Zones industrielles ou Commerciales, infrastructures et équipements
- Zones urbanisées / dominance résidentielle
- Mines, décharges et chantiers

# L'espace provençal, la consommation d'espace



- Cultures permanentes
- Eaux continentales
- Eaux maritimes
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de vegetation
- Forêts
- Milieux à vegetation arbustive et ou herbacée
- Prairies
- Terres arables
- Zones agricoles complexes ou en mutation
- Zones humides intérieures
- Zones humides maritimes



## Le territoire en questions...

Quelle est l'origine principale des espaces consommés entre 2006 et 2019 ?

**A**

**Cultures permanentes**

**B**

**Terres arables**

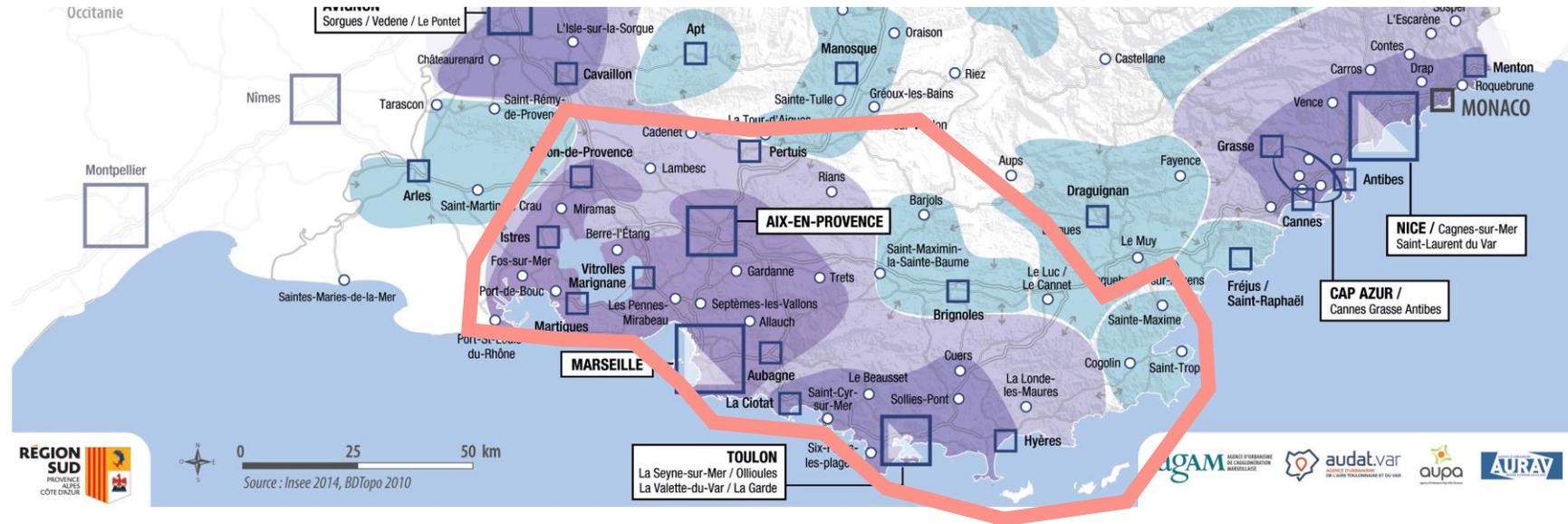
**C**

**Forêts**

**Indices :**

- **Alpin : Forêt 28%**
- **Azuréen : Forêt 50%**
- **Rhodanien : Cultures permanentes 30%**

# L'espace provençal, la consommation d'espace



## AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE

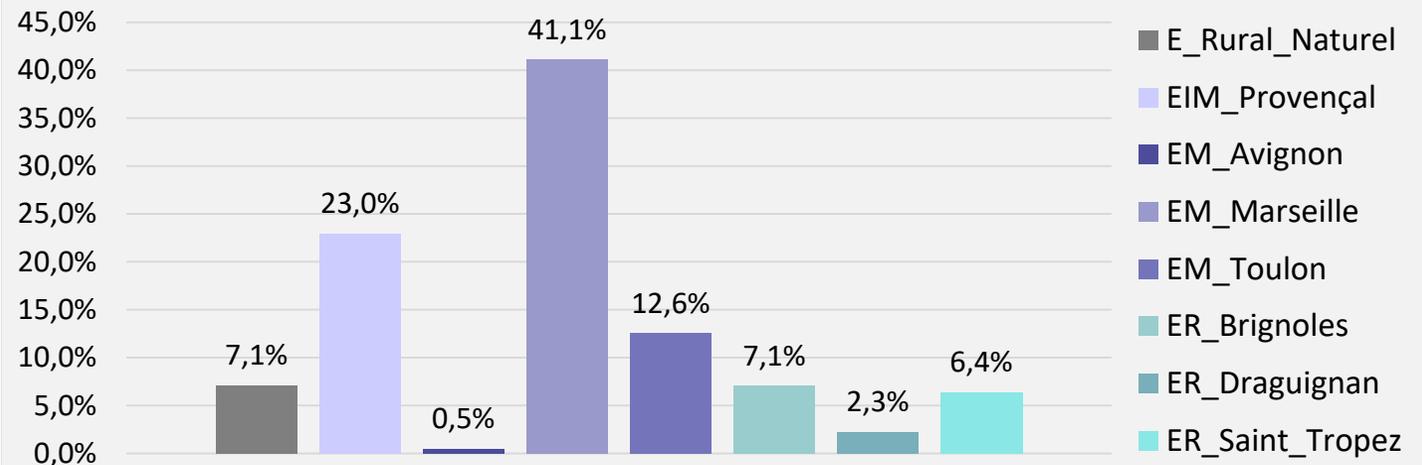
Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine [LD2 – Axe1 – Obj. 31,32,33,34]

- Espaces « les plus métropolisés » :** recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale
  - Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
  - Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire
- Espaces sous influence métropolitaine :** maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles
  - Réduire le rythme de consommation d'espace
  - Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
  - Accroître la desserte par les transports en commun
- Espaces d'équilibre régional :** promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité
  - Réduire le rythme de consommation d'espace
  - Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement
- Espaces à dominante rurale ou naturelle :** porter un modèle de développement rural régional
  - Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
  - Réduire le rythme de consommation d'espace
  - Favoriser l'accès aux services dans les centralités
  - Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

Conforter les centralités [LD2 – Axe1 – Obj. 27, 28, 29]

- Centralités métropolitaines :** conforter leur développement et leur capacité de rayonnement Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon
- Centres urbains régionaux**
  - Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
  - Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)
- Centres locaux et de proximité**
  - Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie
- Sièges des métropoles institutionnelles**
- Pôle métropolitain Cap-Azur (Cannes-Grasse-Antibes)**
- Voies principales et secondaires**

Poids de la consommation d'espace des différentes strates dans l'espace Provençal (en %)



# Tour de table & Echanges



*Les spécificités  
de l'espace provençal*

Comment territorialiser ?  
**Les indicateurs de mesure**

---

## Des indicateurs pour observer et mesurer



Combien d'**habitants supplémentaires** pour 1 hectare consommé ?



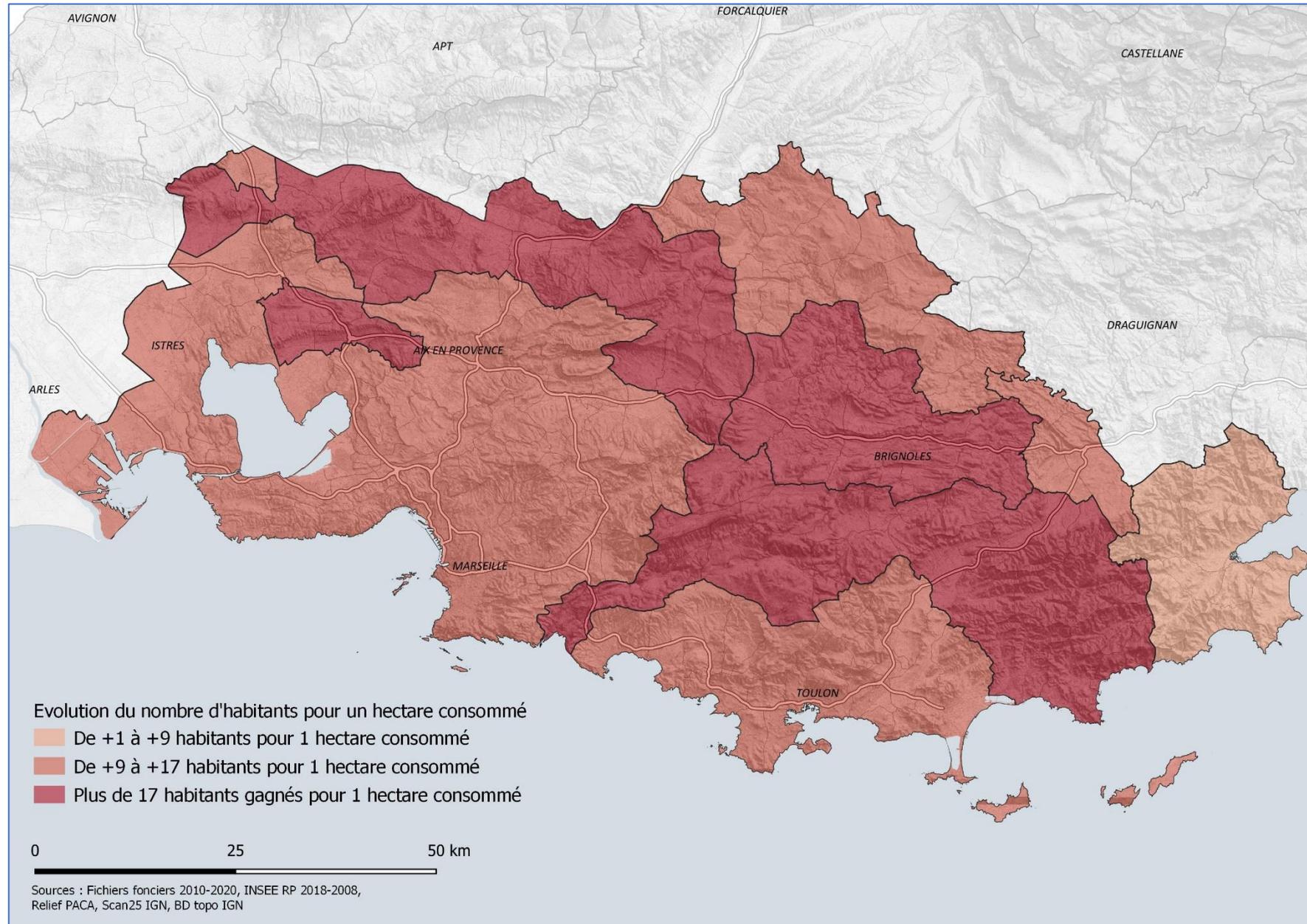
Combien d'**emplois supplémentaires** pour 1 hectare consommé ?



Combien de **résidences principales supplémentaires** pour 1 hectare consommé ?

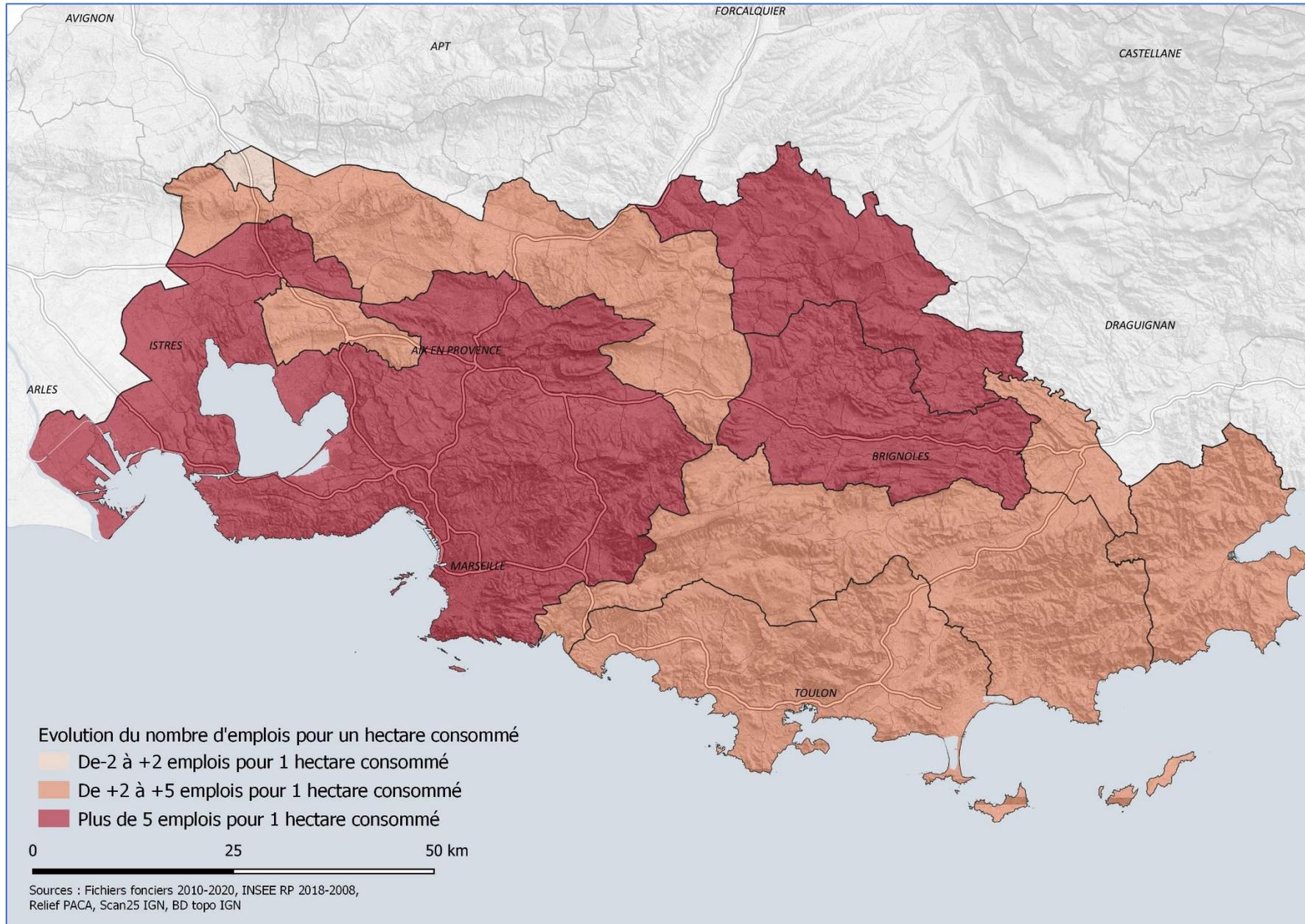
**Indicateurs  
de mesure**

# Combien d'**habitants supplémentaires** pour 1 ha consommé ?

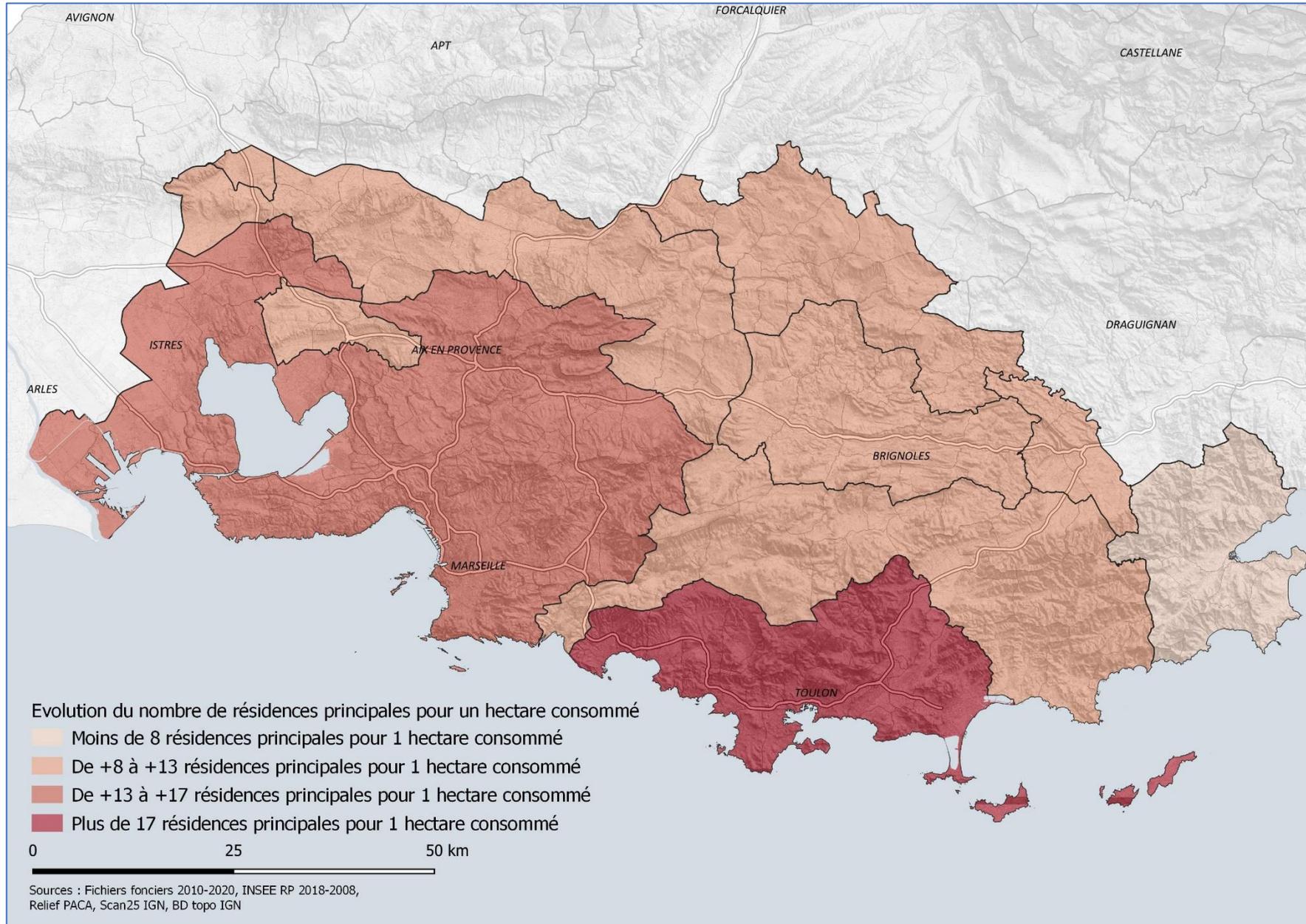


- ✓ Traduit une observation (comptable), pas un regard sur les documents de planification en cours

# Combien d'emplois supplémentaires pour 1 ha consommé ?



# Combien de **résidences principales** pour 1 ha consommé ?



✓ La question des résidences secondaires n'est pas éludée

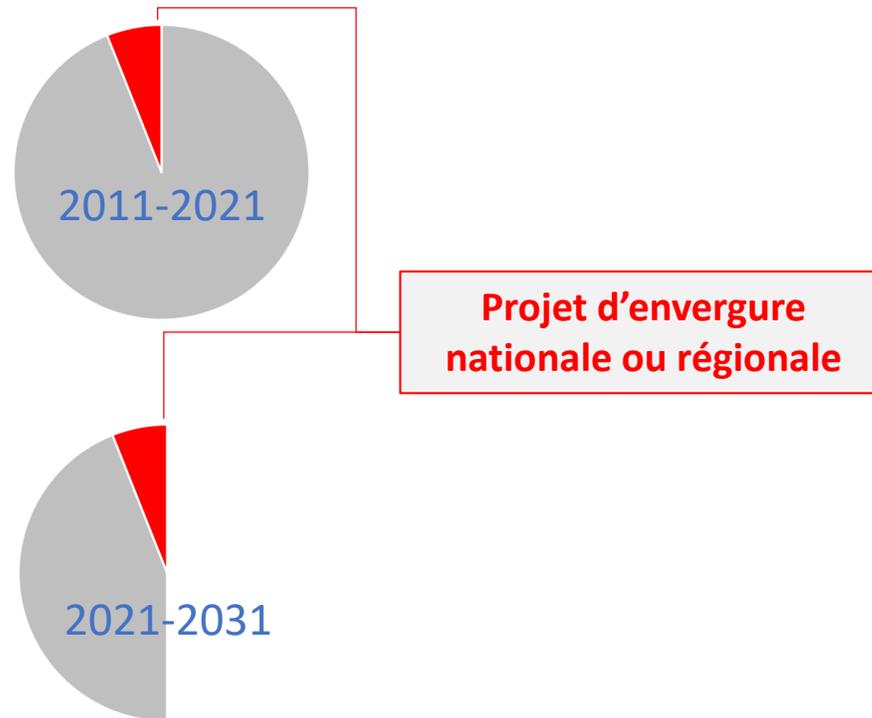
Rappel : 3 indicateurs communs à l'échelle de la Région

Comment territorialiser ?

**De l'indicateur à l'outil...**

# Les projets d'envergure (rappel)

« Le fascicule peut également comporter une liste des projets d'aménagements, équipements publics, d'infrastructures ou d'activités économiques, qui sont d'envergure nationale ou régionale en raison de leurs caractéristiques ou de leurs dimensions, pour lesquels l'artificialisation des sols induite est prise en compte au niveau régional pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés par le schéma.



✓ Des réflexions en cours



**Les projets d'envergure nationale ou régionale comptent dans la consommation d'espace (et donc dans les efforts de réduction)**

**En l'absence de choix, ou de prise en compte, l'objectif s'applique indistinctement aux SCoT, voire aux PLU(i) en l'absence de SCoT**

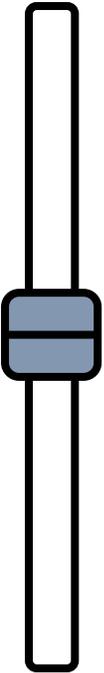
**Ne pas faire porter ces projets (charges de centralité) « individuellement » aux territoires suppose de projeter une réduction territorialisée supérieure à 2 (>2).**

**Evaluation en cours des superficies concernées.**

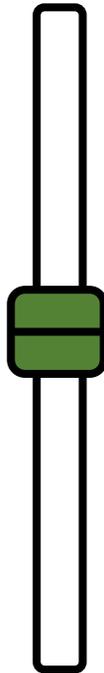
# En l'absence de territorialisation... un levier unique



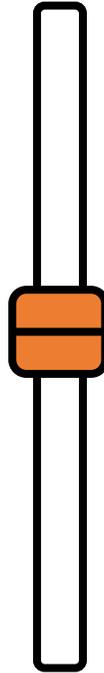
Consommation  
d'espace totale



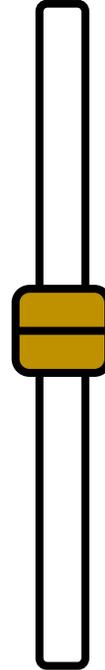
Dynamiques  
démographiques



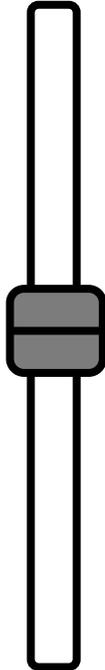
Dynamique de  
construction  
neuve (RP)



Création  
d'emplois



Caractéristiques  
géographiques  
(relief, risques, etc.)

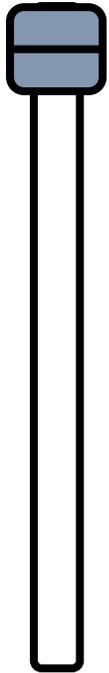


✓ Rappel : en l'état actuel le diviser par 2 pourrait s'entendre comme un résultat comptable applicable à chaque projet, à chaque échelle

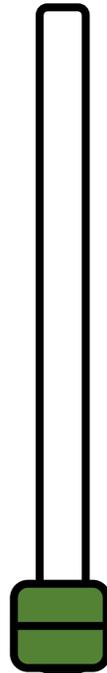
# La démarche en cours, des curseurs à objectiver



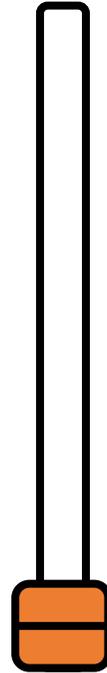
Consommation  
d'espace totale



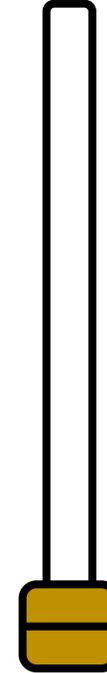
Dynamiques  
démographiques



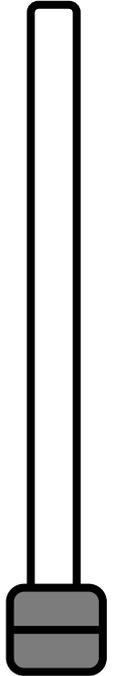
Dynamique de  
construction  
neuve (RP)



Création  
d'emplois



Caractéristiques  
géographiques  
(relief, risques, etc.)

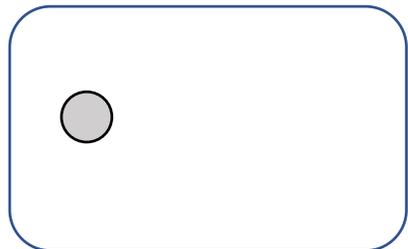
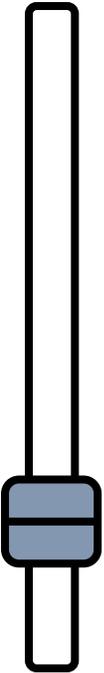


- ✓ La démarche présentée n'est qu'une étape (le comment), le second semestre doit permettre d'adapter celle-ci et d'avancer vers le combien...

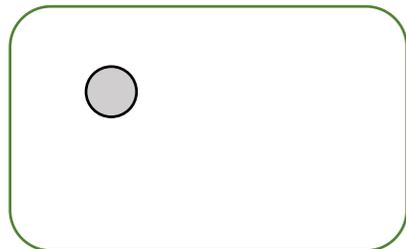
# Les attentes de l'ITD, contextualiser



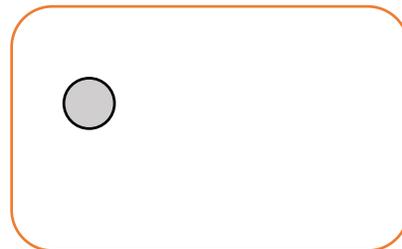
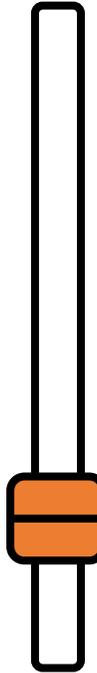
Consommation  
d'espace totale



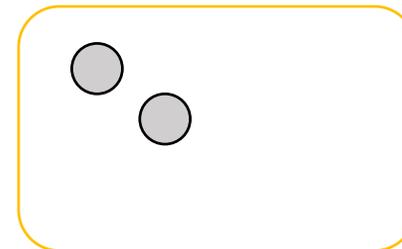
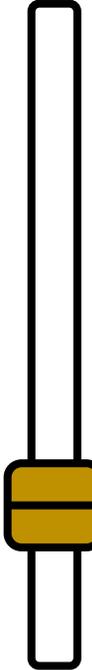
Dynamiques  
démographiques



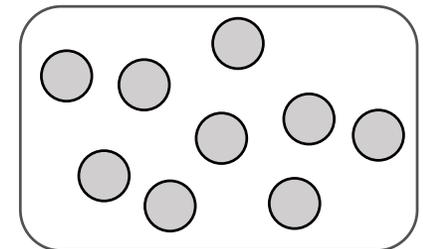
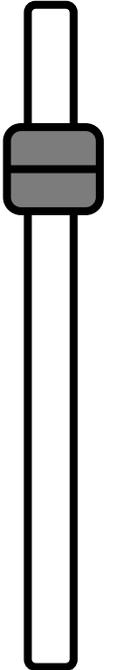
Dynamique de  
construction  
neuve (RP)



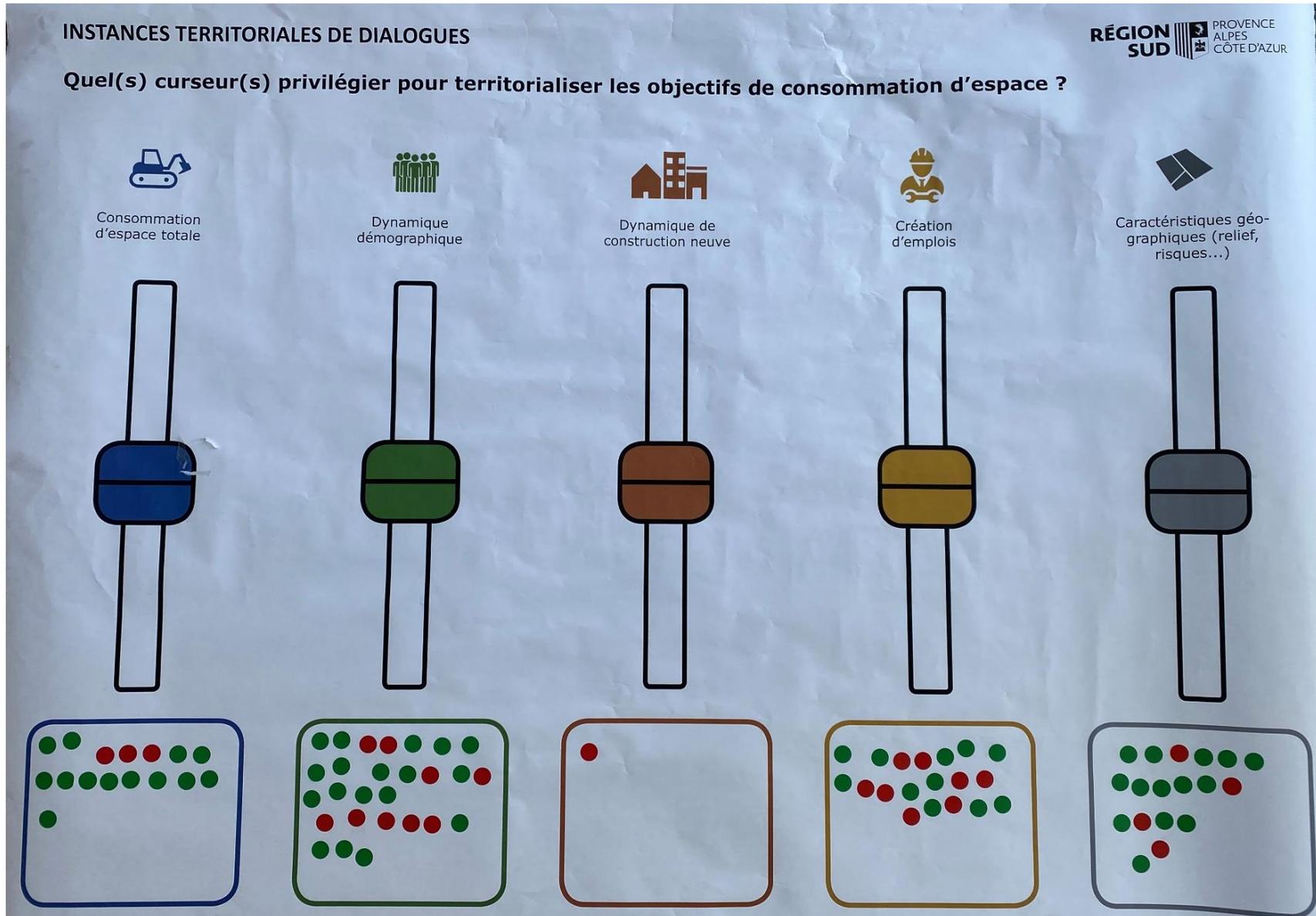
Création  
d'emplois



Caractéristiques  
géographiques  
(relief, risques, etc.)



# Les attentes de l'ITD, contextualiser



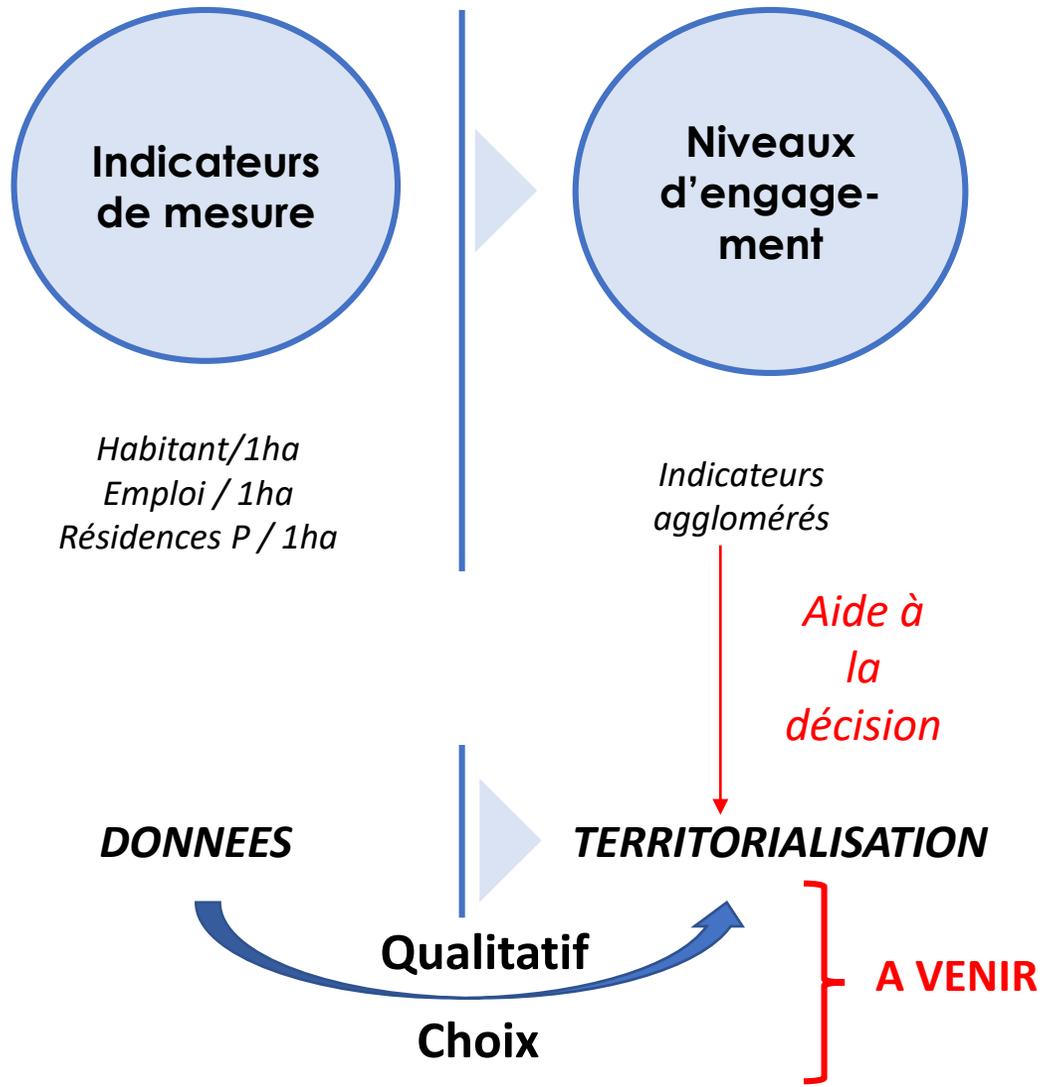
✓ Les premières indications données en séance par les participants

Rappel : ne fait pas figure de choix

Comment territorialiser ?

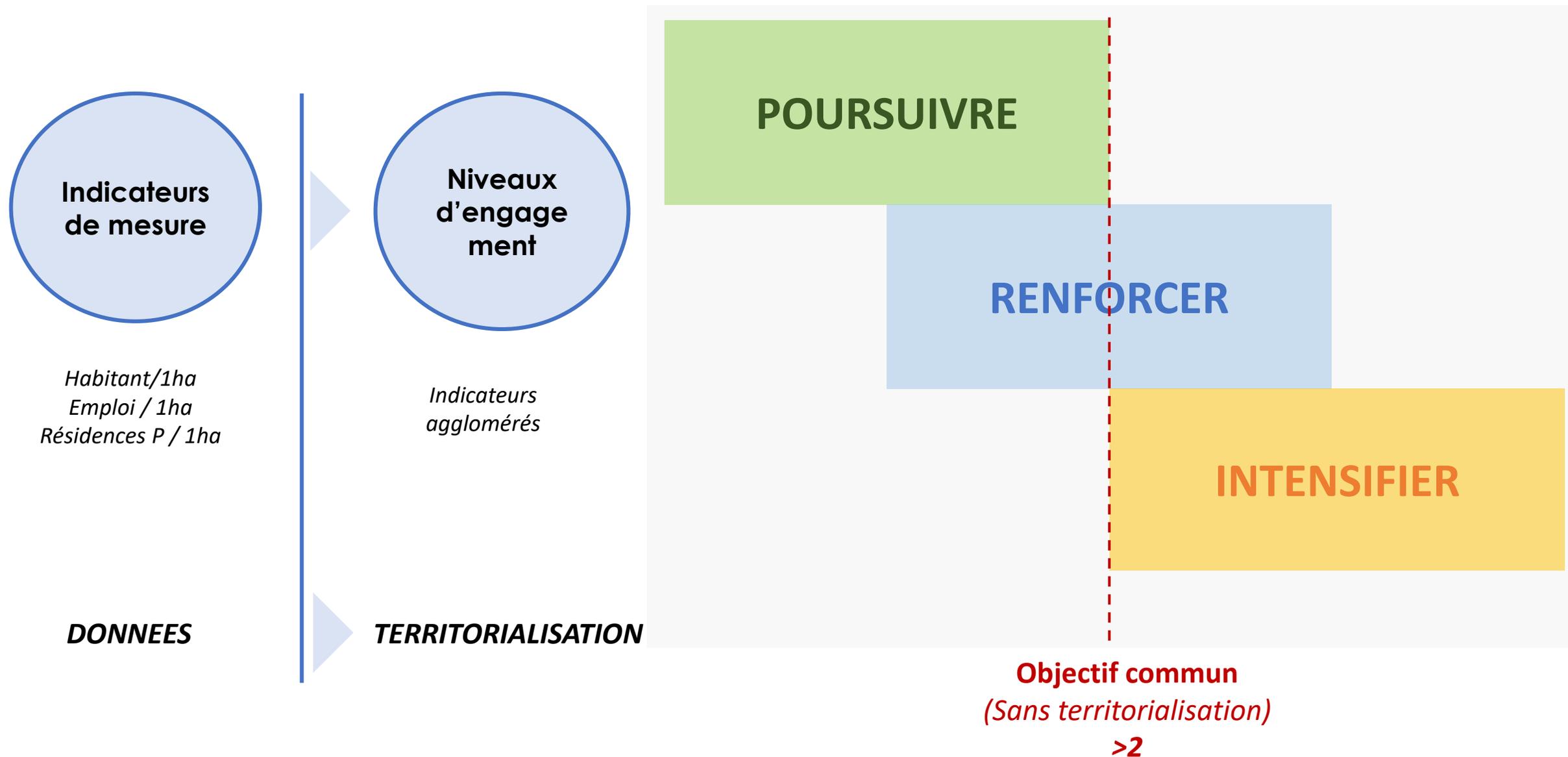
**De l'outil à la règle ?**

# De l'observation à la mise en place d'un outil



+ en regard en cours sur les documents de planification en cours

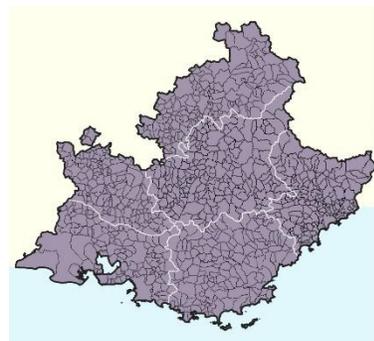
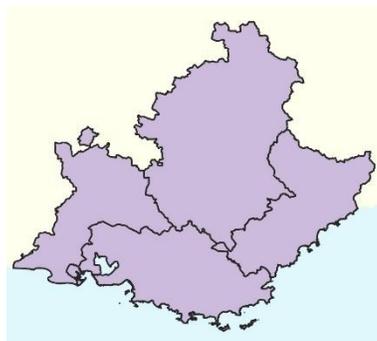
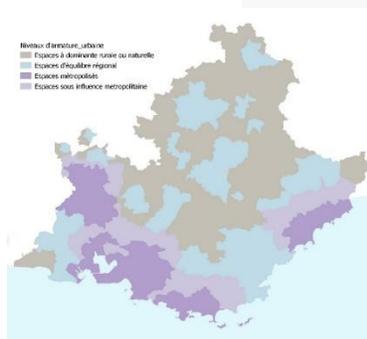
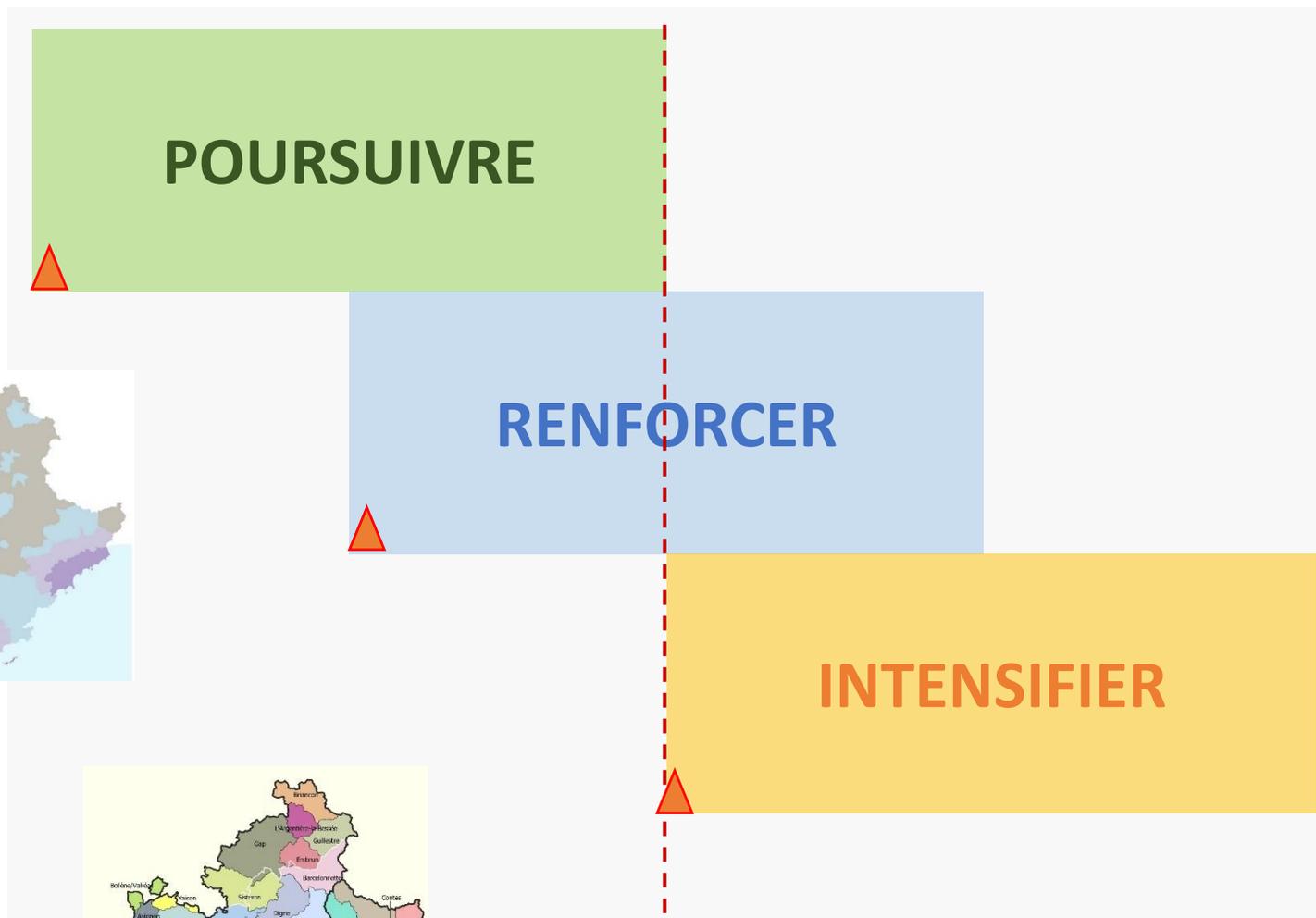
# De l'observation à la mise en place d'un outil



# Un besoin d'appropriation... et d'accompagnement

**Projet territorial**  
(SCoT, PLU(i), etc.)

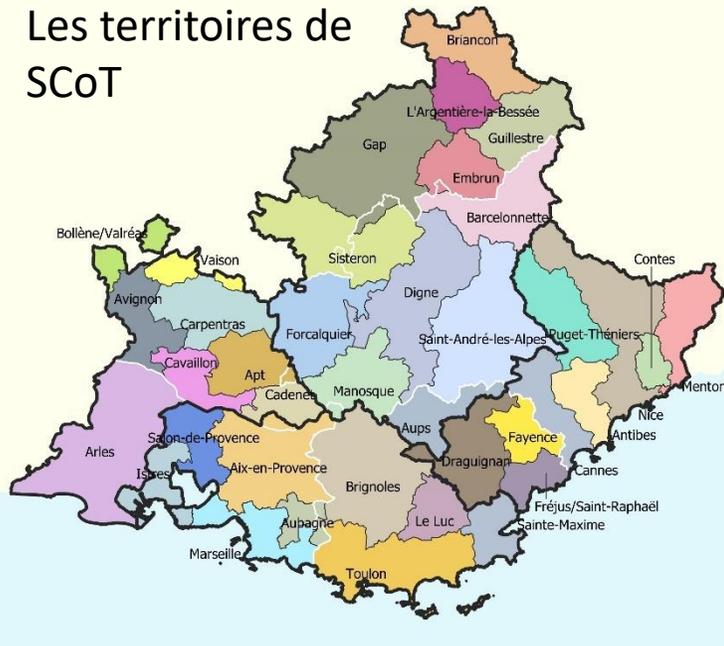
- ✓ > 2... un objectif commun
- ✓ 3 niveaux d'engagement
- ✓ Des fourchettes à définir, adapter au sein desquels les territoires auront à se positionner (à se justifier)
- ✓ Quelle(s) échelle(s) d'accompagnement ?



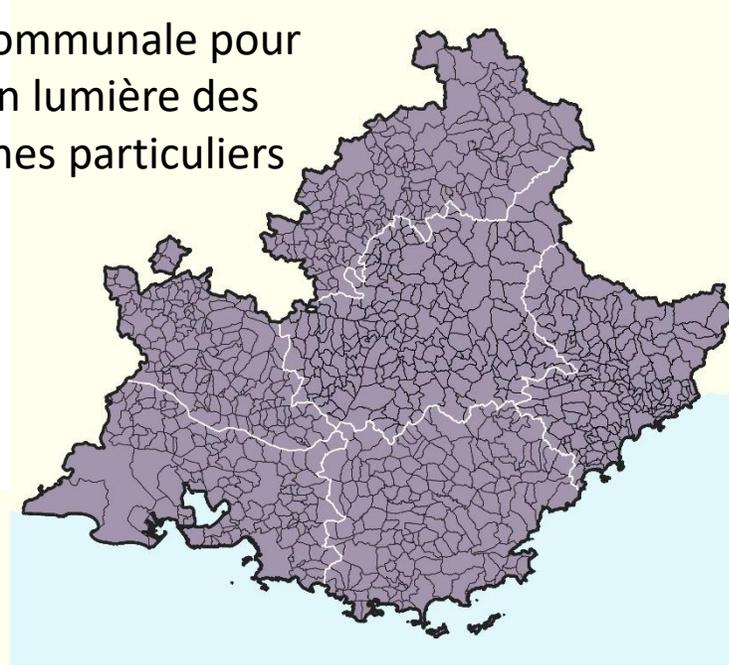
**Objectif commun**  
(Sans territorialisation)  
>2

# Quelle échelle pertinente pour l'accompagnement ?

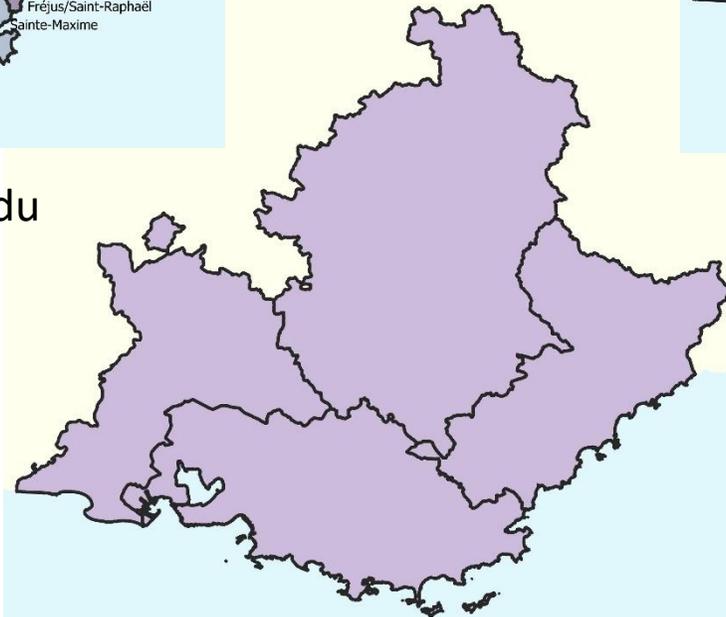
Les territoires de SCoT



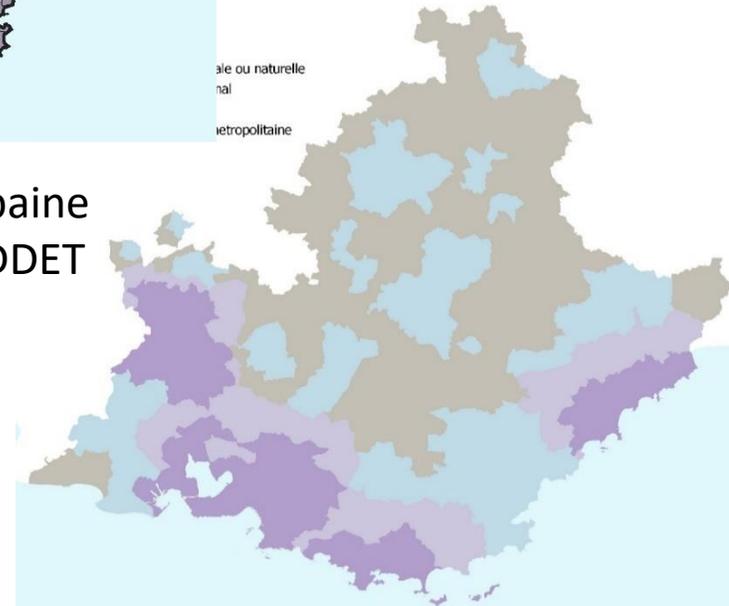
La maille communale pour mettre en lumière des phénomènes particuliers



Les espaces du SRADDET



La stratégie urbaine régionale SRADDET



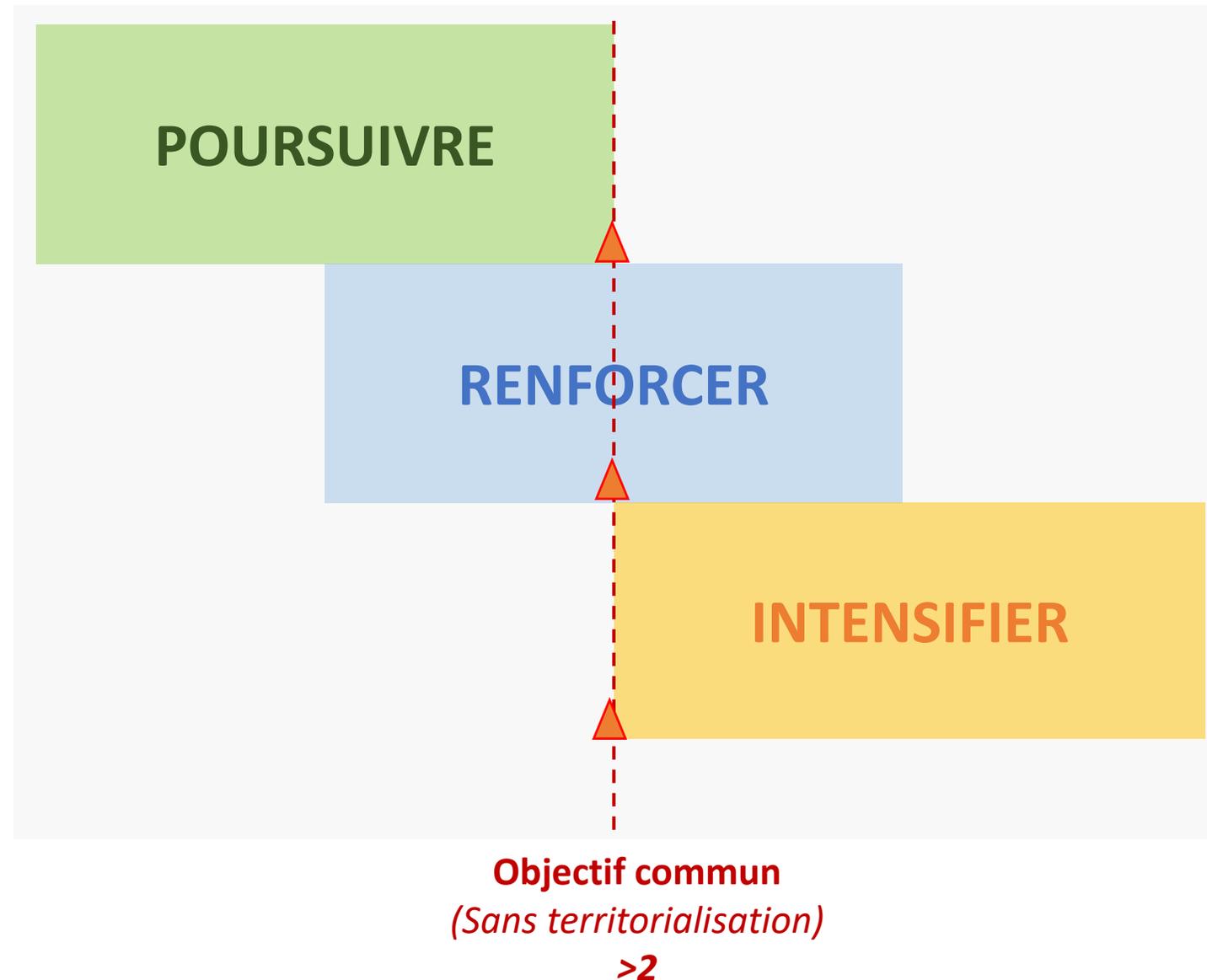
# De l'observation à la mise en place d'un outil

## Les objectifs de l'ITD du 21 juin :

- ✓ Partager des éléments de méthode
- ✓ Confirmer (infirmer) la direction prise
- ✓ Identifier les éléments quantitatifs (compléments essentiels à l'approche quantitative)

## Ce que l'ITD du 21 juin n'est pas :

- Une présentation des choix
- Une validation



## Tour de table & Echanges



***Du pourquoi au comment...***

Conclusion

**Les suites à donner**

# Calendrier de la démarche en cours – la modification du SRADDET



17 février  
Conf. Régionale  
des SCoT

Conf. Régionale  
des SCoT

Proposition Conf.  
Régionale des SCoT

JANVIER 2022

AVRIL

JUIN/JUIL. AOÛT

OCTOBRE

1<sup>er</sup> semestre 2023

1<sup>er</sup> trim. 2024



08 avril  
ITD  
« échelle régionale »  
Forcalquier

ITD x 4  
« espaces  
régionaux »

Arrêt Modif  
SRADDET

Orientations

SRADDET  
« territorialisé »

Conférence Avenir de nos  
territoires (01/12/22)

ITD  
« échelle régionale »

Ateliers thématiques :

- Modèle Rural
- Montagne

Pourquoi ?

Comment ?

Combien ?

## Des échanges riches.

Protéger tout en développant	L'application d'un -50% pour tous n'est pas souhaitable. Égalité/déquit	Solidarité / espaces ruraux (divers). Solidarité depuis les espaces urbains ? Coefficient ?	Cohérence entre développement et sobriété (évolution du modèle)	Le choix des indicateurs est un choix politique
Loi SRU, facteur à intégrer	Maille à l'échelle communale? Espaces régionaux? Combiner les mailles	Territoires inter-régionaux. Échelle supra-régionale	Prise en compte des espaces contraints (cf. Alpes) qui ont déjà fait des efforts	Prise en compte du renouveau du foncier et des territoires attractifs
Espaces urbains et métropoles ont des charges de centralité (pas toujours choisies)	Résidences secondaires à intégrer (pour pondérer)	Prendre en compte les efforts passés	Soit on interco comme échelle pertinente? Attention à trop de finesse...	Ne pas opposer les territoires et trouver la bonne échelle. Solidarité régionale à avoir.

Merci de votre attention